

BREVET PROFESSIONNEL (BP)

ATTENTION : MODIFICATION POUR LA SESSION 2018.

Epreuve : "Expression et connaissance du monde" (français et histoire-géographie)

remplace "Expression française et ouverture sur le monde"

NOUVEAUX REFERENTIELS BO n°11 du 17/03/2016

NOUVELLES EPREUVES BO n°14 du 08/04/2016

Note sur la réforme du BP à destination des formateurs

**De : Olivier Barbarant, IGEN, groupe Lettres et Jérôme Grondeux, IGEN, groupe Histoire-
Géographie**

"La réforme du BP EFOM (Expression française et ouverture sur le monde), initiée à la rentrée 2016-2017 avec l'application des programmes de première année, **se traduit cette année scolaire 2017-2018 par l'application des programmes de seconde année et la première session de l'examen rénové (...)**

Un programme pour guider les enseignements

L'enjeu de la réforme consistait à fonder l'enseignement sur un programme de connaissances et de compétences figurant dans des tableaux, donnant des assises aux candidats, qui puissent correspondre à un diplôme de niveau IV.

L'examen qui en résulte suppose une compréhension de différents langages dont ils auront besoin dans leur vie personnelle et professionnelle (différents types de texte et niveaux de langue, croquis, cartes, données chiffrées, statistiques, images...) et une capacité à les analyser comme à formuler clairement leurs idées les concernant. Mais il suppose aussi la maîtrise de certains domaines de connaissances choisis, inspirés par certaines entrées sélectionnées des programmes de baccalauréat professionnel, de sorte que les candidats puissent adosser leur réflexion sur la maîtrise de ces sujets décisifs dans le monde contemporain.

C'est donc le programme, faisant figurer explicitement les domaines d'étude, les connaissances et compétences, qui constitue pour les formateurs le guide essentiel de leur pédagogie, et qui constitue la principale nouveauté d'un enseignement qui ne peut ni ne doit se contenter d'une répétition d'analyses de documents épars (...)

A titre d'exemple, pour la part du Français, l'enseignement doit s'appuyer sur la lecture de deux ouvrages par année, en lien évidemment avec les trois questions du programme, empruntés à des genres choisis par les formateurs (roman, essai, pièce de théâtre...), et un groupement de textes et documents. En Histoire-Géographie, l'approche des différents langages de ces disciplines se trouve désormais portée de la même manière par des entrées thématiques et problématiques au nombre limité, et qui évitent aux candidats de découvrir la question sur laquelle il leur est demandé de réfléchir au moment de l'examen (...)

La forme de l'examen

La rénovation de l'examen s'inscrit dans la continuité de ce programme. Le texte officiel en précise les formes, contenus et exigences, dans le cadre de deux fois 1h 30 :

ANNEXE 4 DU BO n°14 du 08/04/2016

"Épreuve d'expression et connaissance du monde

I - Épreuve ponctuelle

Forme de l'épreuve :

- écrite, d'une **durée de trois heures, portant sur les programmes de 2e année** ;
- une épreuve unique qui associe les deux disciplines, **français et histoire-géographie**, dans une logique de complémentarité et de transversalité des compétences ;
- l'épreuve comporte **deux parties notées chacune sur 20**.

L'évaluation sert à vérifier les capacités du candidat à :

- produire et analyser des discours de nature variée ;
- produire et analyser des supports utilisant des langages différents ;
- mobiliser la culture acquise en cours de formation pour produire et analyser ces discours et ces supports ;
- construire une réflexion personnelle fondée sur les documents proposés lors de l'épreuve mais aussi sur des travaux conduits en cours, des lectures et une expérience personnelle et professionnelle.

Première partie : français

1 - Analyse et interprétation (durée : 30 minutes)

Support : un corpus de documents textuels et/ou iconographiques.

À partir d'un bref questionnaire (3 ou 4 questions), le candidat rend compte de sa compréhension des documents proposés.

2 - Expression écrite (durée : 1 heure)

Rédaction d'un écrit argumentatif d'une trentaine de lignes au moins.

Le candidat répond de façon argumentée à une question qui le conduit à tirer parti de l'ensemble du corpus ainsi que des lectures effectuées dans l'année et de la réflexion qu'elles ont nourrie.

Deuxième partie : histoire-géographie

Analyse d'une situation en histoire ou en géographie (durée : 1 h 30)

Support : un dossier de trois ou quatre documents.

À partir d'un questionnaire et en prenant appui sur ses connaissances, le candidat rend compte de sa compréhension des documents et de la situation proposée. Les questions appellent des réponses de formes différentes (réponse rédigée, construction cartographique, schéma, tableau...)."

Suite note IGEN -Quelques recommandations :

Les deux enseignements sont complémentaires et distincts, il convient donc de traiter à égalité les deux programmes intégralement .

Si les deux parties de l'épreuve fournissent aux candidats un matériau pour la réflexion, l'écrit de Français comme les questionnaires de Français et d'Histoire-Géographie prennent en compte les connaissances acquises durant la formation. On attend ainsi que les candidats puissent utiliser leurs lectures dans le cadre de la réflexion écrite ; il faut être en mesure en Histoire-Géographie de caractériser une situation d'ensemble.

La maîtrise des différents langages, qui constituait le socle de l'examen dans sa version précédente, est maintenue. Il importe donc, comme précédemment, à travers les programmes de les enseigner : en Histoire-Géographie, il peut être demandé aux candidats de compléter un tableau, de réaliser un schéma, de proposer un graphique ...De la même manière, l'analyse de l'image (dessin, peinture, photographie...) peut être présente, tant dans les documents de la partie Français que dans la partie Histoire-Géographie.

Le temps imparti pour l'épreuve, en deux fois 1heure 30, est évidemment à prendre en considération : l'écrit attendu en Français, en 1 heure, doit être concis et précis ; le volume des documents à étudier dans les deux valences est également à prendre en compte. Au regard de la forme précédente de l'examen, il s'agira donc d'une moins grande circulation dans une masse de documents, mais d'un approfondissement de ceux qui sont soumis à l'étude, et d'un enrichissement des analyses favorisé par les connaissances acquises."